

Conseil général du 25 juin 2015

Rapport n° 14 du Conseil communal

6. Ratification des dépassements budgétaires et approbation des comptes de l'exercice 2014 de la Commune mixte de Val Terbi et des Bourgeoisies de Montsevelier, Vermes et Vicques

Comptes 2014

Les comptes ont été vérifiés par le bureau fiduciaire Revicom pour la partie municipale. Par contre, les comptes des trois bourgeoisies ont été vérifiés par la CGVF.

La Commune boucle l'exercice 2014 sur un bénéfice de 27'000 francs alors que le budget prévoyait une perte de 296'000 francs.

Allocation de fusion (rubrique 0875 du compte de fonctionnement)

Pour rappel, 1/6^{ème} de l'allocation a été porté au compte de fonctionnement sur cet exercice comptable, soit 222'000 francs. 1/6^{ème} est encore en réserve pour l'année comptable 2015. A partir de 2016, la Commune ne bénéficiera plus de l'allocation de fusion.

Dépréciations comptables extraordinaires

Les comptes 2014 ont été contrôlés de manière détaillée par Revicom. Suite à la révision des comptes 2013, le Conseil communal, en accord avec la CGVF, avait décidé d'augmenter les dépréciations afin de corriger et d'ajuster nos pratiques selon les recommandations de la fiduciaire. Le budget 2014 prévoyait environ 590'000 francs de dépréciations et notre décision portait ces dépréciations à environ 790'000 francs. Malgré ces décisions, la première version des comptes 2014 laissait apparaître un bénéfice de 182'000 francs.

Le Conseil communal a donc décidé de profiter de la bonne année comptable pour anticiper un amortissement extraordinaire complémentaire de 155'000 francs (permettant de solder en une fois le poste du bilan no 123.02, "zone d'activité sur Breuya").

Au final, le total des amortissements s'est élevé à 970'000 francs, soit 400'000 francs de plus que prévu au budget.

Les mesures ci-dessus, purement comptables, n'ont pas d'effet sur les liquidités communales. Cependant, elles impactent le compte de fonctionnement en le chargeant de 400'000 francs. Par contre, elles assainissent le bilan et diminuent nos charges de dépréciations futures au compte de fonctionnement.

Autofinancement

Les bons résultats enregistrés cette année ont permis de porter l'autofinancement à 1,2 mio y compris les 222'000 francs de l'allocation de fusion. Cela permet à la Commune d'envisager les investissements futurs avec un peu plus de sérénité. La situation financière difficile de ces dernières années n'ayant pas permis de beaucoup investir, les dépenses prévues sont nombreuses : halle de Montsevelier, accueil de la petite enfance, équipement de la voirie, éclairage public, SEVT, berges, mais aussi les rattrapages en matières d'infrastructures (routes, canalisations).

Dépassements budgétaires : à ratifier

Aucun dépassement n'est à signaler en 2014 pour les comptes municipaux, hormis ceux relatifs aux amortissements complémentaires effectués, soit :

No de compte	Libellé	Comptes	Budget	Dépassement
0820.330.00	Dépréciation patrimoine financier	169'700.-	5'700.-	164'000.-
0820.330.01	Dépréciation extraordinaire patrimoine financier	155'000.-	0.-	155'000.-

Ces deux dépassements budgétaires doivent être validés par le Conseil général conformément à l'article 33, alinéas 13 et 15 du Règlement d'organisation de la Commune.

Appréciation du résultat

Les raisons principales de ce résultat supérieur aux prévisions sont :

- Des charges cantonales stabilisées;
- Les recettes d'impôts ordinaires en augmentation de 270'000 francs par rapport aux prévisions fournies par le canton;
- Les intérêts des dettes en baisse de 63'000 francs par rapport aux comptes 2013;
- Les "lignes du budget" strictement respectées par les autorités.

Services communaux

- L'enlèvement des ordures boucle sur un déficit de 9'000 francs (contre 43'000 francs en 2013).
- Le service des eaux usées boucle sur un bénéfice de 118'000 francs.
- Le poste "cours d'eau et travaux hydrauliques" a terminé sur un bénéfice de 100'000 francs (attribué au fonds de réserve).

Bourgeoisies

- Montsevelier : excédent de revenus de 16'000 francs contre excédent de revenus de 12'000 francs au budget. Pas de dépassement budgétaire.
- Vermes : excédent de revenus de 10'000 francs contre excédent de revenus de 5'000 francs au budget. Pas de dépassement budgétaire.
- Vicques : excédent de charges de 162'000 francs contre un excédent de charge de 35'000 francs au budget.

Poste 0820.330.01 : dépassement budgétaire de 109'167.- francs. Il s'agit de la dépréciation au bilan des terrains vendus ces dernières années par la bourgeoisie.

Le résultat négatif de l'année 2014 est la conséquence de l'élément mentionné ci-dessus, mais aussi d'une charge d'impôts sur gains immobiliers de 41'000 francs découlant des ventes de terrains effectuées en 2013. Les résultats cumulés de la bourgeoisie de Vicques sur 6 ans (2009 à 2014) laissent apparaître un bénéfice 498'000 francs (fruit de la vente de terrains)

Conclusion

Les comptes 2014 ont été révisés par Revicom pour la municipalité et par la CGVF pour les bourgeoisies. La CGVF recommande l'acceptation de l'ensemble sous la forme qui vous est soumise ce soir. Le CC a accepté les comptes tels que présentés et les dépassements de budget dans sa séance du 12 mai 2015.

Le Conseil communal vous invite à accepter les comptes 2014 et à ratifier les dépassements budgétaires.

7. Fusion des SIS (Service de défense contre l'incendie et de secours) du Val Terbi

- a. **Présentation, discussion et adoption du règlement intercommunal concernant le Service régional de défense contre l'incendie et de secours du Val Terbi (SIS)**
- b. **Discussion et approbation du crédit de Fr. 595'000.- sous déduction des subventions, destiné à l'acquisition de véhicules pour le SIS Val Terbi, sous réserve de l'approbation du crédit et du règlement par l'ensemble des communes; donner compétence au SIS pour se procurer les fonds nécessaires.**

Une protection de la population rapide, efficace et identique pour tous contre le feu est indispensable. Cette affirmation est logique, c'est une attente de tous les citoyens.

Actuellement nos deux SIS ne répondent pas complètement à cette demande. En effet, certains véhicules manquent, d'autres sont vieux et doivent être remplacés, les infrastructures sont bonnes mais insuffisantes, ou alors trop éloignées.

Les règles changent, évoluent. Les formations des pompiers sont plus poussées, plus étoffées. Une rationalisation des moyens et des hommes est nécessaire.

Les Conseils communaux, avec l'aide des états-majors des SIS, vous proposent donc un projet, mûrement réfléchi, qui permettra de gommer au mieux ces points négatifs.

La fusion des deux SIS est proposée dans le but d'optimiser les ressources en personnel ainsi que la formation des pompiers. Il est également proposé de construire un hangar adapté à Courchapoix, en complément de celui existant à Courroux, afin de respecter les temps d'intervention sur tout le Val Terbi, de Courroux à Vermes et Mervelier. Les SIS seront dotés des véhicules nécessaires à des interventions efficaces.

La première pierre de cet édifice c'est l'acceptation de la fusion par ratification du règlement.

Pour les investissements, il est de la compétence des diverses autorités de se positionner :

- Courchapoix, pour le hangar qu'il construira et mettra à disposition du SIS contre une location.
- Chaque commune pour les achats de véhicules selon la clé de répartition définie dans le règlement; les fonds actuels permettront de couvrir en grande partie ces dépenses. Relevons à ce propos qu'il est possible de profiter cette année encore de l'augmentation des subventions de l'ECA de 50 à 70% pour l'acquisition de véhicules.

Ce projet de fusion est soutenu par l'ensemble des Conseils communaux, par les deux Etats-majors des SIS actuels et par le Canton.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter ce projet de fusion ainsi que le crédit d'investissement destiné à l'acquisition de véhicules.

8. Nomination d'un membre à la Commission d'école du Haut Val Terbi

Le Conseil communal a récemment pris acte de la démission de Monsieur Jean-Paul Chételat de la commission d'école du Haut Val Terbi avec effet au 31 juillet 2015. Il y siège actuellement en qualité de président et représente la localité de Montsevelier, aux côtés de Françoise Chételat-Jan, conseillère communale.

Pour rappel, le cercle scolaire du Haut Val Terbi comprend les Communes de Corban, Courchapoix, Mervelier et Val Terbi (Montsevelier).

Les Communes nomment leurs représentants à la commission d'école, selon leurs propres règlements. Le Conseil général est donc compétent pour nommer le successeur de Monsieur Jean-Paul Chételat.

La candidature de Madame Christelle Guélat Koller de Montsevelier est proposée. Cette dernière, épouse de Daniel, est maman de trois enfants en âge de scolarité. Elle occupe en outre la fonction de présidente de l'Asloca.

Le Conseil communal a pris acte de cette proposition dans sa séance du 26 mai et vous recommande d'y donner une suite favorable.

Val Terbi, le 3 juin 2015



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL


Michel Brahier
Président


Catherine Marquis
Secrétaire